

## ATTESTATION D'AUTORISATION D'INSCRIPTION SCOLAIRE ANNÉE 2025 / 2026

(à remplir par les parents séparés, divorcés, en cours de séparation)

Je soussigné(e) Mme / M		père* / mère*
domicilié(e)		
<b>Autorise</b> par la présente Mme – M		père*/ mère*
domicilié(e)		
À inscrire notre enfant		né(e) le
Pour la rentrée 2025/2026 à l'école publique de Givors :		
Fait à :	le :	
Signature :		
* père ou mère, rayez la mention inutile		

## Important joindre obligatoirement à cette attestation :

-La copie de la carte nationale d'identité recto/verso du parent effectuant l'inscription scolaire.

Article 441-7 du code pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

- $1^{\circ}$  D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.